



AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

**Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)
des infrastructures de transports terrestres relevant de la
compétence de la Communauté de communes Coeur et Coteaux du Comminges**

Par application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, la communauté de communes Coeur et Coteaux du Comminges est chargée d'établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour les voies routières dont le trafic annuel est supérieur à trois millions de véhicules.

Les cartes de bruit des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne ont été approuvées par arrêtés préfectoraux le 2 août 2022, pour les infrastructures routières concédées et le 20 février 2023, pour les infrastructures ferroviaires et routières non concédées. Elles permettent d'évaluer l'exposition au bruit des populations.

Ces cartes sont consultables sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Cadre-de-vie/Bruit/Cartes-de-bruit-et-Plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement>

Sur ces bases, un projet de PPBE a été élaboré et concerne une voie communale à Saint-Gaudens (Boulevard Gambetta).

Il sera soumis à la consultation du public pour une période de deux mois du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2024 inclus, sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Le public pourra présenter ses observations sur le projet de PPBE, par mail : ddt-srgc-pcsr-bort@haute-garonne.gouv.fr

À l'issue de cette phase de consultation, un bilan de la consultation ainsi que les suites données seront intégrés au PPBE. Le PPBE sera soumis à l'approbation du préfet et sera publié sur le site internet de la communauté de communes.